

# Communications présentées à la Société en 1974

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **15 (1972-1975)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Communications

### présentées à la Société en 1974

1474. — 17 janvier 1974.

**Groupes sociaux et courants d'opinion à Genève vers 1870, par MM. José MEDEIROS-FERREIRA et François GARÇON.**

En cette seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Genève est une place de banque et de commerce. L'industrie y est peu développée. Il est donc normal de trouver d'abord un fort groupe de tendance conservatrice dont les banquiers paraissent les représentants, parfois même les dirigeants les plus actifs. Accusés, par les radicaux en particulier, d'être un frein au développement industriel de Genève, ils sont néanmoins les seuls à pouvoir faire quelque chose : la création de la « Chambre de commerce » en 1865 est un exemple de leur dynamisme. Ils se préoccupent également des questions sociales, par l'intermédiaire d'institutions spécialisées. Un second groupe est formé par les radicaux, dont la clientèle est beaucoup plus hétéroclite puisque le parti, formé principalement de petits commerçants et industriels, s'ouvre aussi au monde ouvrier et à la paysannerie catholique. Le troisième groupe enfin est formé par la classe ouvrière (salariés et employés de toutes les branches) dont le regroupement, sur le plan politique, se fait à l'intérieur de l'Association internationale des travailleurs.

Quant aux organes de presse de ces groupes, les conférenciers en ont retenu une dizaine, tout à fait représentatifs, parmi les quelques trente-cinq journaux qui paraissent à Genève à cette époque. Parmi les conservateurs, il faut citer au premier rang le *Journal de Genève*, seul périodique genevois qui soit alors de niveau et d'audience internationaux, et ce depuis la guerre franco-allemande. Sur le plan local, il lutte contre les catholiques, les radicaux et les organisations de travailleurs. La *Semaine religieuse*, organe du protestantisme orthodoxe, est très conservatrice aussi. La *liberté chrétienne*, organe de l'Eglise libre et *Le bien public* sont moins marqués, quoique de tendance conservatrice, tandis que le *Courrier de Genève* est le journal conservateur catholique.

Pour le groupe radical, les principaux journaux sont *La Suisse radicale*, création de James Fazy, qui cherche à avoir de l'audience en France et en Suisse romande et le *Carillon de Saint-Gervais*, très proche du précédent, quoique plus anti-conservateur et cherchant à se rapprocher des ouvriers de la « fabrique ». *Le capitaliste* se veut le conseiller financier des petits rentiers et s'oppose à la banque genevoise traditionnelle, l'*Alliance libérale* est l'organe du protestantisme libéral. Enfin le seul journal du groupe ouvrier est *L'égalité*, organe

de l'Association internationale des travailleurs en Suisse romande, que les luttes entre les diverses tendances de la gauche affaiblit et prive d'une partie de son audience.

1475. — 31 janvier 1974.

**Les modalités des emprunts genevois en Suisse au XVI<sup>e</sup> siècle, par M. Martin KOERNER.**

Publié dans *Bulletin du département d'histoire économique* (FSES, Université de Genève), n° 4, 1973-1974, p. 29-40.

**Les registres de la conscription, une source d'histoire sociale régionale, par M. Marco-Antonio BARBLAN.<sup>1</sup>**

Genève, chef-lieu de département français de 1798 à 1813, a connu alors comme toute la France le système de la conscription. Les registres de cette institution sont une source particulièrement précieuse. Ils recensent en effet chaque année une classe d'âge complète de la population masculine et donnent sur chaque homme un certain nombre de renseignements d'ordre anthropologique, social et sanitaire. Sur un total de 32 000 conscrits en chiffres ronds pour le Département du Léman, M. Barblan a gardé une tranche d'un peu plus d'un millier, soit la moitié de la classe 1811. Des résultats auxquels il est parvenu, il donne quelques exemples. La taille est faible dans le département, comme alors en général en France ; mais la ville de Genève, dont la population est certainement plus aisée, donne une moyenne beaucoup plus haute que le reste du département. La domiciliation des conscrits montre une certaine stabilité : dans 85 % des cas, elle est la même que leur lieu de naissance. Des groupes de métiers peuvent être bien localisés. L'état sanitaire des conscrits enfin n'est pas toujours brillant. Cet échantillonnage d'exemples prouve bien l'intérêt de la source et fait souhaiter une poursuite des recherches dans cette direction.

1476. — 14 février 1974 (assemblée générale).

Rapports de la présidente (M<sup>lle</sup> Anne-Marie Piuz), du trésorier (M. Jean-Pierre Bölsterli) et du vérificateur des comptes (M. Noël Genequand).

**Les papiers Edmond Barde aux Archives d'Etat, par M. Jean-Daniel CANDAU.**

Introduction et inventaire publiés ci-dessus, p. 275-322.

<sup>1</sup> Cf. M.-A. BARBLAN, « La variole dans le Département du Léman en 1811 », in *Gesnerus*, 31 (1974), fasc. 3/4, p. 193-220.

**Un assassinat à la rue des Granges et la perplexité d'un Procureur général, par M. Walter ZURBUCHEN.**

Quelques jours après la prise d'armes de 1782, alors que Genève est encore en pleine effervescence, Jean-Salomon Mallet, passant à la rue des Granges, reçoit deux coups de baïonnette dont il meurt le lendemain soir. Il avait eu auparavant le temps de dénoncer son assassin, un certain Jean-Thimothée Astruc, dont Mallet courtisait la femme. L'enquête est longue, l'auditeur qui en est chargé s'efforçant, en vain, de trouver des preuves formelles et Astruc niant et fournissant même un alibi. Après le rétablissement du gouvernement légitime, l'instruction est reprise et close au mois d'août. Le Procureur général François-André Naville rédige le réquisitoire en concluant à la peine de mort. Le 27 septembre, le Petit Conseil ouït la cause et condamne finalement Astruc à être censuré, à demander pardon, à être cassé de sa bourgeoisie et banni à perpétuité sous peine de mort, ce qui est immédiatement exécuté. Astruc se retire dans la région de Villette, mais ses difficultés avec la justice genevoise ne sont pas terminées pour autant.

En effet, le 13 novembre 1782, un homme est tué d'un coup de feu dans les bois de Conches. Le Procureur général, appelé à la fois comme magistrat et comme voisin, constate que la victime est son propre frère, Jean-Jacques Naville. Astruc est immédiatement soupçonné tandis que l'on recherche activement l'arme du crime. On ne retrouve pas cette dernière, mais une lettre à Astruc dans laquelle le Procureur général Naville affirme qu'il ne le soupçonne pas d'avoir tué son frère. Astruc est néanmoins arrêté à Genève et au moment où son nouveau procès va s'ouvrir, Naville écrit au conseiller Jallabert, qui instruit l'affaire, que son frère s'est en fait suicidé et qu'il a, en faisant disparaître l'arme, camouflé le suicide en crime pour éviter à sa mère la douleur que lui aurait causée la vérité. Astruc n'est donc finalement jugé que pour rupture de ban et condamné à un an de prison et derechef au bannissement. Il retournera à Villette où il mourra en 1785, après avoir donc failli être condamné pour un suicide camouflé en crime, cas plutôt rare, surtout quand le coupable du subterfuge est un Procureur général.

1477. — *28 février 1974.*

**Les relations économiques entre Genève et la Vallée de Joux, par M. François JEQUIER.**

Publié ci-dessus, p. 99-123.

1478. — *14 mars 1974.*

**Claus de Werwe et la sculpture bourguignonne dans le premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle, par M. Pierre QUARRÉ.**

Depuis quelques années, M. Quarré s'attache à faire revivre les grands sculpteurs de la cour de Bourgogne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup>

siècles, et surtout à leur restituer des œuvres considérées jusqu'alors, faute de documents explicites, comme anonymes. Ce travail est particulièrement utile dans le cas de Claus de Werwe, dont on ne connaissait jusqu'à présent qu'une œuvre assurée, le médiocre retable de Bessey-lès-Cîteaux, et que les meilleurs spécialistes considéraient comme un artiste de second plan. De fait, ce neveu et successeur de Claus Sluter vaut mieux que sa réputation. De son temps, il jouissait d'une renommée flatteuse et Amédée VIII n'avait pas hésité à faire appel à lui, en vain d'ailleurs. Claus de Werwe, surchargé de travail à Dijon, avait alors envoyé à Chambéry Jean Prindale, qui avait déjà travaillé à Genève pour le cardinal de Brogny et le Chapitre cathédral.

M. Quarré confirme cette bonne opinion que l'on doit avoir de Werwe puisque, à la suite d'analyses stylistiques et de comparaisons minutieuses, il n'hésite pas à lui attribuer deux des grandes statues (Isaïe et David) du « puits de Moïse » à la chartreuse de Champmol-lès-Dijon, traditionnellement attribué en entier à Sluter. Claus de Werwe aida également son oncle dans l'achèvement du tombeau de Philippe le Hardi et sculpta la plupart des statuette des pleurants ainsi que les deux anges tenant le casque du gisant. En outre, un certain nombre d'œuvres actuellement disparues et connues seulement par des reproductions anciennes, ainsi qu'un certain nombre de statues isolées doivent être restituées à Claus de Werwe. Quant au retable de Bessey, sur la base duquel on critiquait l'artiste, il date de la fin de sa carrière, alors qu'il est malade et fait travailler ses serviteurs. En conclusion, M. Quarré ne cache pas qu'une certaine part d'hypothèse rend ses conclusions fragiles. Il espère pouvoir en 1976 regrouper en une exposition toutes les œuvres qu'il attribue à Claus de Werwe, ce qui permettra à chacun d'en juger, encore mieux que sur les photographies dont il illustra sa conférence.

1479. — 28 mars 1974.

**Les édifices religieux du premier millénaire et du moyen âge à Genève, par M. Charles BONNET.** <sup>1</sup>

Depuis la découverte fortuite, il y a dix ans, des vestiges du prieuré de Saint-Jean-hors-les-murs, l'archéologie médiévale a pris à Genève sous l'impulsion de M. Charles Bonnet, un essor remarquable. Plusieurs restaurations d'églises ont en effet été entreprises, qui ont été l'occasion de fouilles. Ces dernières, outre leur apport à la con-

---

<sup>1</sup> Cf. Charles BONNET, « Genève médiévale », dans *Helvetia archaeologica*, 14 (1973), p. 37-41.

Charles BONNET, « Genève, capitale burgonde », dans *Archeologia*, 66 (1974), p. 12-17.

naissance du passé de notre région, aident à leur tour les restaurateurs à faire revivre l'histoire de l'édifice. C'est le bilan de ces dix années qu'a présenté M. Bonnet, avec des essais de typologie pour chaque période de construction. Pour l'époque romaine, la prospection aérienne permet de repérer une villa par km<sup>2</sup> environ. Mais qu'en est-il après les invasions ? Pour le conférencier, ce n'est pas le désert que l'on a prétendu. Les traces d'une occupation humaine importante sont nombreuses. Autour de la ville existe l'enceinte réduite du IV<sup>e</sup> siècle. De plus, les fouilles menées à la Madeleine permettent de remonter très haut dans le temps. Par ailleurs, les églises suburbaines de Saint-Gervais et de Saint-Victor devaient vraisemblablement être, à l'origine et tout comme la Madeleine, des églises cémétériales et remonter donc aux débuts du christianisme. A la campagne il n'a pas été retrouvé d'églises des temps « barbares », mais des cimetières importants ont été mis au jour à Sézegnin et à Saint-Genis.

Les églises rurales fouillées (Prévessin, Jussy, Satigny, entre autres) permettent en général de trouver un état carolingien, suivi d'une reconstruction à l'époque préromane. Beaucoup enfin ont conservé de la reconstruction de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle un chœur carré, dont un bel exemple est visible à Hermandance.

1480. — 25 avril 1974.

**Comment la Haute-Savoie est-elle devenue républicaine ? par M. Justinien RAYMOND.**

Après la chute du Second Empire, deux solutions s'offrent à la France : soit le retour à la monarchie, soit l'établissement d'une nouvelle république. Les tendances monarchistes semblent au début l'emporter, puisque Thiers, devenu républicain, est remplacé par Mac Mahon. Les élections successives (Chambre des députés et Sénat) qui ont lieu jusqu'en 1879 donnent pourtant de plus en plus l'avantage aux républicains qui finissent par renverser Mac Mahon pour mettre à sa place Jules Grévy : c'est alors la « République des républicains ».

Durant cette période, la Haute-Savoie n'élit, avec même des majorités confortables, que des républicains. C'est à expliquer ce républicanisme d'une région que rien ne semblait y prédisposer que s'est attaché M. Raymond. La Savoie n'est en effet rattachée à la France que depuis 1860, elle n'a donc pas de tradition républicaine. Par ailleurs, les enquêtes des évêques d'Annecy le prouvent, les populations sont restées catholiques pratiquantes, or les républicains sont en général anticléricaux. Comment donc expliquer ces votes ? Plusieurs facteurs ont certainement joué un rôle. La proximité de

Genève d'abord, où les idées avancées sont fort répandues. Les ouvriers maçons et charpentiers qui viennent y travailler les ramènent ensuite chez eux. La presse genevoise est aussi un facteur de pénétration d'idées en Savoie.

Mais il faut remarquer en outre que lors des élections, les républicains savoyards présentent des programmes prudents, sans excès. Ils sont anti-cléricaux, mais respectueux de la religion et de l'Eglise. Ils veulent la conservation de l'ordre et le progrès. A l'opposé, les monarchistes ne présentent comme candidats que des nobles, ce qui est une maladresse insigne permettant aux républicains de brandir le spectre de la reconstitution des grands domaines. Les outrances verbales du clergé, ultra-conservateur, sont également maladroitement. Cette analyse des forces en présence permet en conclusion à M. Raymond de voir dans l'électorat républicain savoyard un groupe ni révolutionnaire, ni réactionnaire, mais qui veut seulement la conservation des conquêtes politico-sociales d'un passé récent.

1481. — 9 mai 1974 (assemblée générale extraordinaire).

Le montant de la cotisation annuelle est porté à Fr. 40.—.

**Le véritable texte de Jeanne de Jussie, par M. Louis JUNOD.**

Préparant une édition de morceaux choisis de chroniqueurs du XVI<sup>e</sup> siècle (parue depuis dans la *Bibliothèque romande*, Lausanne, 1974), M. Junod a conçu quelques soupçons sur le texte imprimé courant (Fick, 1865) de Jeanne de Jussie et a eu recours au manuscrit autographe conservé actuellement à la Bibliothèque de Genève. Cette comparaison lui a montré que l'édition Fick, faite d'après l'édition de 1611 à Chambéry (chez les frères Dufour), dont dépendent d'ailleurs toutes les éditions subséquentes, présentait de très nombreuses variantes par rapport au manuscrit. Un certain nombre de ces erreurs sont sans importance : orthographe ou modernisation de la langue par exemple. D'autres sont plus graves, comme les erreurs de lecture ou les lignes sautées. Mais celles qui ont surtout retenu l'attention de M. Junod sont les adjonctions et suppressions volontaires. On constate ainsi que les premiers éditeurs ont ajouté divers qualificatifs peu agréables à l'égard des réformateurs. Les suppressions sont encore plus significatives : tous les événements dont le récit aurait pu causer du tort à la cause des catholiques — et l'attitude de ces derniers fait qu'ils sont importants — sont froidement supprimés. Les conclusions qui s'imposent à la suite de cette étude sont évidentes : d'abord la première édition de Jeanne de Jussie est faite dans un but purement polémique et apologétique ; ensuite une édition complète de cette importante chronique d'après le manuscrit autographe est indispensable.

**Impressions gothiques d'avant la Réforme, par M. Antal LÖKKÖS.**

Si l'édition genevoise d'après la Réforme, à la suite des travaux de nombreux savants des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, commence à être bien connue, il n'en va pas de même pour les ouvrages sortis des presses genevoises avant 1536, pour lesquels on en est réduit au seul travail, par ailleurs excellent, mais un peu ancien, de Mgr Besson. Et pourtant les impressions genevoises d'avant la Réforme méritent de retenir l'attention. Quatre ouvrages que M. Lökkös a pu faire acquérir récemment par la Bibliothèque de Genève en sont la preuve.

Le premier est un office du Saint Suaire imprimé vers 1510 par Jean Belot. C'est le premier exemplaire complet connu, la Bibliothèque de Lyon n'en possédant qu'un très mutilé. Vient ensuite un règlement sur les notaires et tabellions, achevé d'imprimer également par Belot le 15 décembre 1502. Il s'agit d'un extrait des statuts d'Amédée VIII de Savoie, unique sous cette forme isolée. Le troisième ouvrage, pronostication satirique intitulée « Merveilles advenir en cestuy an 1529 », fut publié par Wiegand Köln. Il est également unique. Le même texte avait pourtant déjà été publié en 1526 et probablement aussi en 1524. Le dernier ouvrage enfin, « Recueil de chansons nouvelles », est le premier chansonnier imprimé. Il sortit vers 1520 des presses de Jacques Vivian. La plupart des pièces qui le composent ne sont connues que par lui.

Cf. Antal Lökkös, « Une impression genevoise de 1502 », dans *Genava*, n.s., t. 20, 1972, p. 205-215.

— « Un chansonnier de Genève », dans *Genava*, n.s., t. 22, 1974, p. 297-301.

— « Grand merveilles advenir en cestuy an », dans *Musées de Genève*, n° 142, février 1974, p. 10-12.

— « L'Office du Saint Suaire », dans *Musées de Genève*, n° 111, janvier 1971, p. 2-3.

1482. — 31 octobre 1974.

**Transit du sel, investissements et fiscalité: un aspect de la conjoncture économique de Genève autour de 1610, par M. Alain DUBOIS.**

En 1607, le roi de France accorde aux dizains valaisans un nouveau privilège pour acheter du sel de Peccais à des conditions très avantageuses. Cette denrée, les fermiers du sel du Valais souhaitent la transiter par Genève, pour autant que la ville réduise de quelque 90% les charges fiscales prélevées sur le sel de passage. Mais les Genevois, eu égard surtout au mauvais état des finances de la République, concèdent une diminution de la gabelle de 50% seulement. Néanmoins les Valaisans maintiennent leurs exigences et finissent, en 1612, par obtenir gain de cause. La gabelle qui, depuis 1593,



s'élevait à 2 florins par quintal est ainsi abaissée à 1 florin, en 1607, puis à 2 sols, en 1612. Comment expliquer à la fois la persévérance des dizains et les concessions genevoises ? Au taux de 1593, la gabelle représente environ 14% du prix de revient du sel français rendu à Genève. De ce fait et compte tenu de la concurrence franc-comtoise et italienne, le prix du sel de Peccais n'est guère compétitif dans le bassin lémanique. Seule la quasi-abolition, à Genève, de la gabelle permet la réimplantation du sel français en Valais, en Suisse occidentale et en Savoie.

En effet, l'épisode évoqué doit être replacé dans le contexte plus vaste de la longue lutte pour la conquête du marché lémanique et rhodanien du sel. Jusqu'en 1570 environ, les Etats de Savoie, Genève et le Valais sont ravitaillés surtout à partir des marais salants de Peccais et de Provence. Genève sert d'étape et de principal centre de distribution et elle tire de ce trafic des revenus appréciables. Cependant la forte hausse du prix du sel français, dès le début des guerres de religion, modifie sensiblement le carte des marchés : En Savoie et en Valais le sel d'Ibiza, de Sicile et des Pouilles prend la relève du sel français. A Genève et dans le Pays de Vaud celui de Franche-Comté domine et celui d'Italie apparaît parfois. Genève perd donc sa fonction de plaque tournante dans le commerce du sel et le produit des droits prélevés sur cette denrée diminue fortement, alors même que la ville, à la suite de son conflit avec le duc de Savoie, doit faire face à un accroissement considérable des dépenses publiques. D'où l'augmentation brutale du taux de la gabelle, en 1593. Pourtant, après la pacification du royaume, Henri IV charge ses agents de réintroduire le sel français en Savoie, en Suisse, à Genève et en Valais, entre autres pour y combattre l'influence des Habsbourg. Dans ce contexte un rôle primordial revient à Genève, ni les ports savoyards sur le Léman, ni Versoix, devenue française en 1601, ne possédant l'infrastructure nécessaire à un tel trafic. Or la reprise du transit du sel français par Genève profite à la ville à plusieurs égards : investissements et création d'emplois dans le secteur des transports, accumulation de capitaux entre les mains des principaux marchands genevois qui participent presque tous activement à ce commerce. Même le fisc y trouve finalement son compte, la diminution du taux de la gabelle étant plus ou moins compensée par l'accroissement du volume des échanges.

Il se pourrait ainsi que les changements intervenus sur les marchés extérieurs du sel français aient joué un rôle important dans l'histoire de la conjoncture économique de Genève pendant le dernier quart du XVI<sup>e</sup> et la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. La chronologie de cette conjoncture, selon la thèse d'Anne-Marie Piuz, se présente comme suit : une phase A de prospérité jusque vers 1570, puis une phase B de dépression ou de stagnation qui se termine autour de 1650, enfin nouvel essor au cours de la deuxième moitié du siècle.

De plus on observe, au cœur même de la grande phase de marasme, un redressement partiel autour de 1600-1610. Si l'on confronte cette chronologie avec celle de l'évolution du trafic du sel français à Genève, le parallélisme est frappant : le début de la crise genevoise coïncide avec le recul du sel français sur les marchés étrangers, de même la relance des affaires, après 1600, avec la reprise de la vente du sel de Peccais dans le bassin lémanique. Il semble enfin que les fortunes accumulées par les marchands de sel genevois dès le début du siècle soient pour beaucoup dans le démarrage économique des années 1650. Ces observations permettent d'avancer l'hypothèse que la conjoncture économique genevoise est, dans une mesure qu'il faudrait encore préciser, tributaire du mouvement des exportations de sel français en direction de la Suisse, de la Savoie et du Valais.

1483. — *14 novembre 1974.*

**La France face à l'Europe des affaires au XVI<sup>e</sup> siècle: ouverture ou refus ?**  
par M. Richard GASCON.

Durant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la France, qui est un pays vaste et peuplé, doté de solides structures politiques, peut être considérée comme un grand royaume. Pourtant, et ce malgré son poids politique, la France ne tient qu'une place médiocre dans l'Europe des grandes affaires : elle ne possède pas d'empire colonial et sa présence en Méditerranée est assez effacée. Fait digne d'être retenu, on ne relève pour cette époque aucun grand nom de marchand ou de banquier français. Tout ceci permet à M. Gascon d'affirmer qu'à cette époque (1500-1550), le royaume de France est encore un pays essentiellement agricole. Les raisons de cette timidité française à l'égard de l'Europe des grandes affaires tiennent à plusieurs causes, difficiles à saisir. Il faut tout d'abord souligner que les quatre grands courants commerciaux d'alors (Levant, nordique, médian et par la mer) évitent pour ainsi dire la France. Les convois par mer organisés par les Vénitiens, une fois franchi le détroit de Gibraltar, se dirigent directement vers l'Angleterre ; ce détournement du trafic commercial se fait au détriment du royaume de France. De plus, la primauté italienne dans le monde des affaires ne rencontre aucune concurrence sérieuse. L'expérience technique de ces marchands-banquiers est incomparable ; ils dominent véritablement l'Europe des grandes affaires en consentant aux souverains de longs prêts en échange de monopoles profitables (par exemple George Obrecht et l'alun), qui leur permettent d'établir un véritable commerce mondial. En comparaison, les moyens dont dispose la France sont modestes. C'est par les marchands italiens et par l'intermédiaire de Lyon que la France fait son entrée dans l'Europe des affaires, car

l'Europe et surtout l'Italie ont besoin du royaume de France pour y écouler des produits de luxe (des soieries italiennes essentiellement) et, réciproquement, les rois de France utilisent des capitaux italiens pour financer leurs expéditions. En dépit de l'impulsion donnée au commerce lyonnais par les marchands italiens, l'espace commercial du marchand français ne dépasse que très rarement le cadre national ; une fois sa fortune faite, celui-ci préfère entrer au service de la royauté en acquérant un office. On peut donc dire que la monarchie française a su capter à son profit le dynamisme d'une aristocratie financière qui préférait le service de l'Etat à la tâche moins considérée d'assurer la relève d'une élite marchande pourtant nécessaire à la prospérité du royaume.

1484. — 28 novembre 1974.

**J.-J.-C. Chenevière et les « Causes qui retardent chez les Réformés les progrès de la théologie » (1819), par M. Olivier FATIO.**

L'histoire de l'église de Genève et de ses luttes internes au XIX<sup>e</sup> siècle est mal connue, ou plus exactement la vision que nous en avons est faussée par les passions partisans qui animaient encore les auteurs qui en ont parlé et dont le plus récent travail date de 1906 ! Une étude d'ensemble scientifiquement menée est hautement souhaitable, mais actuellement encore difficile en l'absence de travaux préliminaires. C'est à un tel travail d'approche que s'est livré M. Fatio, en analysant quelques aspects de la pensée de l'un des principaux protagonistes des disputes du début du siècle, Jean-Jaques-Caton Chenevière. Ce dernier avait été nommé professeur de dogmatique par la Compagnie des pasteurs en 1817, pour lutter contre le Réveil naissant et fort actif. Sa première œuvre théologique, prononcée déjà comme discours aux Promotions de 1818, paraît en 1819 sous le titre *Causes qui retardent chez les Réformés les progrès de la théologie*. Ces causes sont, selon Chenevière, au nombre de quatre. D'abord le manque d'esprit philosophique et le dédain pour la raison, à laquelle le Réveil préfère l'imagination. Ensuite le recours à la voie de l'autorité (Pères de l'Eglise, réformateurs ou textes des différentes confessions de foi) à laquelle on se soumet sans examen. Puis la passion des systèmes qui mènent à de vaines spéculations. Enfin la réduction de la théologie à n'être qu'une science à part, dont les tenants des différents systèmes passent leur temps à s'anathémiser au lieu de travailler en liaison les uns avec les autres.

En conclusion, M. Fatio rapproche la théologie simple et « libérale » de Chenevière de ses positions politiques (on sait qu'il fut favorable au radicalisme de James Fazy). Par ailleurs, Chenevière

n'est pas un cas unique et l'on peut mettre ses idées en rapport avec celles des théologiens allemands du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

**L'initiation d'un jeune historien: Gaston Wiet présenté à Max van Berchem par Ferdinand de Saussure, par M. Anouar LOUCA.**

Contre l'attitude occidentale qui ne voit dans l'Orient qu'un objet de visions romantiques et d'études purement littéraires, Max van Berchem réagit en 1892 dans sa *Lettre à Barbier de Meynard* (le président de la Société asiatique de Paris). Dans ce texte, il jette les fondements du *Corpus inscriptionum arabicarum* et préconise l'étude de l'Orient sous un angle historique et surtout archéologique. Si les approbations et l'aide morale sont immédiates et abondantes, il n'en va pas de même pour l'aide pratique et, très rapidement, van Berchem se met à la recherche d'un collaborateur. Grâce aux archives de Max van Berchem, que ses enfants ont données récemment à la Ville de Genève et qu'il a classées, M. Louca a pu retracer l'aboutissement de cette quête. En 1909, recommandé par Ferdinand de Saussure et par Boyer, directeur de l'Ecole des langues orientales de Paris, le jeune Gaston Wiet, en route pour l'Institut français du Caire, passe chez van Berchem qui lui indique les directions dans lesquelles il faudra travailler. C'est le début d'une collaboration que n'interrompra, en 1921, que la mort de van Berchem. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui patronne le *Corpus*, charge alors Wiet de continuer l'œuvre entreprise par le Genevois et dont l'importance capitale n'est plus à souligner.

1485. — 12 décembre 1974.

**Le « Livre de la Sédition », manuscrit inédit d'Antoine Froment sur l'émeute anticalviniste des Libertins (16 mai 1555), par M. Robert WIBLÉ.**

Résumé publié ci-dessus, p. 269-274.

**Les Pictet chez le notaire, par M. Jean-Daniel CANDAU.**

Les minutes des notaires peuvent, jusqu'à un certain point, être considérés, pour l'Ancien Régime, comme des substituts des journaux intimes permettant de se rendre compte de la vie privée des gens. Pour écrire l'histoire de la famille Pictet, M. Candau a donc dépouillé systématiquement tous les volumes de notaires conservés aux Archives d'Etat. Cela lui a donné plus de 2000 actes, principalement pour les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Selon les affaires traitées, M. Candau a regroupé ces actes en quatre grandes catégories. La première a trait aux questions d'argent (50% des actes) et montre les Pictet prêtant des sommes générale-

ment modérées (200 à 1500 florins) à des particuliers, puis, dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, plaçant leurs capitaux dans des emprunts ou des rentes de France. Les acquisitions d'immeubles (20% des actes) se font surtout à la campagne et très souvent dans le Pays de Gex. Huit ou dix contrats portent sur des acquisitions en Savoie. Contrairement à bien d'autres familles genevoises, les Pictet n'ont acquis aucun immeuble sur la Côte vaudoise. Les actes concernant des services (18%) comportent des baux à loyers, des fermages et métayages, des engagements de bergers pour monter les troupeaux à l'alpage, etc. Plus intéressants pour la vie quotidienne sont les engagements de remplaçants pour la conscription et la réception de membres de la famille Pictet à des communages (Jussy en 1735 et Cartigny en 1760). Le reste des actes (12%) est fait de contrats familiaux : mariages, testaments, liquidations d'hoiries.

Cette collection exhaustive d'analyses d'actes passés par les membres d'une importante famille genevoise, unique en son genre, sera déposée par M. Candaux aux Archives d'Etat.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER  
SUR L'EXERCICE 1974

*Recettes*

Cotisations et dons . . . . .	Fr. 8.344,85
Cotisations « Membres à vie » (pour ½ art. 9 des statuts) »	1.312,50
Intérêts du fonds ordinaire . . . . .	» 3.485,55
Intérêts du « fonds Gillet » . . . . .	» 1.175,20
Revenus divers . . . . .	» 138,65
Ventes de publications . . . . .	» 5.240,40
Subvention du Département de l'Instruction publique »	15.000,—
Souscription en faveur du « Livre du Recteur (Solde non versé) . . . . .	» 18.952,85
	<u>Total Fr. 53.650,—</u>

*Dépenses*

Frais généraux divers . . . . .	Fr. 5.372,75
Travaux d'archives . . . . .	» 5.000,—
Frais de publications: <i>BHG</i> . . . . .	Fr. 7.566,— »
<i>MDG, XLVI</i> . . . . .	50.181,— »
	<u>57.747,— »</u>
Prélèvement provision à déduire . . . . .	<u>30.000,— » 27.747,—</u>
Perte sur valeur d'estimation titres au 31.12.74 sous dossier :	
Ordinaire . . . . .	Fr. 6.380,20
Gillet . . . . .	» 200,— » 6.580,20
	<u>Total Fr. 44.699,95</u>
Excédent des recettes (bénéfice de l'exercice 1974) . . . . .	» 8.950,05
	<u>Fr. 53.650,—</u>